



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

À une séance extraordinaire tenue le 18 août 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 2 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi de contrat pour l'ignifugation et uréthane pour le centre multifonctionnel
 5. Octroi de contrat pour les cloisons mobiles pour le centre multifonctionnel
 6. Octroi de contrat pour la maçonnerie pour le centre multifonctionnel
 7. Période de questions
 8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 9. Clôture de la séance extraordinaire
-

16288-08-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



16289-08-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16290-08-2014
point no 4

OCTROI DE CONTRAT POUR L'IGNIFUGATION ET URÉTHANE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'ignifugation et uréthane pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Isolation Grenier inc.	38 550.00 \$
Isolation Air-Plus inc.	54 050.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Isolation Grenier inc. pour la somme de 38 550.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16291-08-2014
point no 5

OCTROI DE CONTRAT POUR LES CLOISONS MOBILES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour les cloisons mobiles pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Cométal inc.	43 400.00 \$
Corflex	44 200.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Cométal inc. pour la somme de 43 400.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité



16292-08-2014
point no 6

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA MAÇONNERIE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour la maçonnerie pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Maçonnerie Savoie et associés inc.	61 430.00 \$
La Brique Gaston Poulin inc.	61 960.00 \$
MGA, maçonnerie Gervais & associés inc.	64 200.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Maçonnerie Savoie et associés inc. pour la somme de 61 430.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16293-08-2014
point no 8

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 18 août 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16294-08-2014
point no 9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 18 août 2014, à 19 h 08.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
